

Synthèse d'enseignements issus des diagnostics initiaux

jeudi 1er janvier 2015

Profil genre des structures impliquées dans la mise en oeuvre des projets

Des animateurs et animatrices de projets ont déjà reçu des sensibilisations au genre ou à des thèmes liés tels que droits, participation, accès des femmes au crédit, mais les structures n'ont pas une vision globale de cette approche et n'utilisent pas d'outils d'analyse et de suivi.

→ Il est donc nécessaire d'organiser des formations initiales en genre, de diffuser et d'expérimenter des outils pratiques avec les équipes.

Politiques publiques

Tous les pays concernés ont des politiques nationales et des plans d'action en matière de genre, sous différentes appellations. Les projets ne s'y réfèrent pas encore. Des textes semblent peu connus, comme les rapports périodiques officiels et de la société civile sur la mise en oeuvre de la Convention pour l'élimination de toutes les discriminations à l'encontre des femmes. Ce matériau pourrait être utile dans le plaidoyer. Un problème majeur est l'application effective des lois et des dispositifs sur l'égalité et les interactions avec le droit coutumier, notamment en matière d'héritage, de propriété, de droit de la famille...

→ Les documents de politiques publiques seront socialisés sur l'intranet du projet. Les impacts des droits coutumiers devront être pris en compte dans la formulation des objectifs économiques de certains projets.

Outils, institutions pouvant venir en soutien

On dispose de moins d'information dans le domaine de l'artisanat que dans celui des filières agricoles et alimentaires, pour lesquelles des études de genre sont disponibles. Différents réseaux et structures existent : associations de femmes juristes, de femmes maires, organisations inter-professionnelles, radios rurales...

→ Il faudra exploiter et mutualiser la documentation existante ; des contacts avec des partenaires potentiels seront utiles.